

REUNION DU COMITE SYNDICAL
Lundi 3 novembre 2025 – Vallery
Convocation du 26 octobre 2025

Ordre du jour :

Adoption du compte-rendu du 26 août 2025

Discussion avec Monsieur Julien BOIDOIT et Clara BOURDON de l'Atelier JBAU Architecture, M. DELPEUT de l'ATD et Monsieur Christian DESCHAMPS, Conseiller Départemental.

1/ Finances,

*Prêt de 150 000 € - Etudes du futur groupe scolaire
Décision modificative n°1*

3/ Personnel,

Transformation en CDI à compter du 1^{er} janvier 2026 du CDD actuel finissant le 31/12/2025 pour l'agent technique

4/ Informations du Président et Affaires diverses

Etaient présents :

Commune de Villethierry

Mmes F. BOUILLOT C. PASQUIER, B. BOUILLOT, E. FOUQUEAU et A. MARTIN

Commune de Lixy

M. E. SEGUELAS, Mme A. ROGER

Commune de Brannay,

D. ROUSSEL, D. JEULIN, M. BOULLE

Commune de Dollot

M. JJ. NOËL et E. LAFLEUR

Commune de Vallery

M. P. CLATOT, JF. CHABOLLE et A. AMBERMONT

Etaient absents : M. LAURENT et A DE RYCKE

Monsieur P. CLATOT a été élu secrétaire de séance

* * *

Adoption du compte-rendu du 26 août 2025.

Présentation du projet de construction d'un groupe scolaire à Lixy par Monsieur Julien BOIDOT et Madame Clara BOURDON, architectes.

Ils présentent le projet à l'aide d'une maquette qui représente toutes les parties intérieures et extérieures de l'école. Le conseil syndical après discussion décide de ne pas retenir la solution de la géothermie, beaucoup trop onéreuse.

La question du photovoltaïque a été également débattue. Le conseil est favorable à la pose de panneaux photovoltaïques, reste à définir la surface exacte.

1/ Finances

Délibération 2025/27 classification 7.1

EMPRUNT - ETUDES ET MAITRISE D'ŒUVRE PROJET GROUPE SCOLAIRE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président informant le Conseil Syndical qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt pour terminer les études relatives au futur groupe scolaire à Lixy.

Le conseil syndical,

- ACCEPTE la proposition du Crédit Agricole concernant l'emprunt de 150 000 € sur dix ans au taux fixe de 3.52 %, frais de dossier 0.15 % € (225 €). Echéance trimestrielle d'un montant de 4464.95 €, soit 18 054.39 €/an..
- CHARGE le Président de signer les contrats de prêt.

Délibération 2025/28 classification 7.3

DECISION MODIFICATIVE N°1

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président informant le Conseil Syndical qu'il est nécessaire d'effectuer une modification budgétaire relative au paiement des factures des études pour le futur groupe scolaire, à savoir :

DEPENSES		RECETTES	
Article 2031	150 000.00 €	1641	150 000.00 €
Total	150 000.00 €	Total	150 000.00 €

Le conseil syndical, à l'unanimité des présents :

- ACCEPTE d'effectuer cette modification budgétaire comme établie ci-dessus

2/ Délibération n° 2025/29 classification 4.2

CONTRAT CDD de 3 ans

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le contrat de l'agent technique arrive à son terme le 31 décembre 2025. L'agent donnant pleinement satisfaction, il fait part de son souhait de transformer ce contrat en un contrat de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des présents :

- DECIDE d'établir un contrat à durée déterminée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

